

Concours d'entrée 2024

Voie générale

Concours externe

2^{ème} épreuve d'admissibilité

Une épreuve consistant, à partir d'un dossier, en une note opérationnelle portant sur une problématique d'économie

Durée : 5 heures – coefficient 4 : si choisie comme majeure ; coefficient 2 : si choisie comme mineure

L'épreuve a pour objet de vérifier la capacité des candidats à utiliser l'analyse, les concepts et les outils économiques pour formuler un diagnostic et proposer des orientations argumentées et opérationnelles de politiques publiques. Elle suppose, outre des connaissances en microéconomie et macroéconomie et la capacité de les mobiliser pour analyser des situations concrètes, une aptitude à décrire les enchaînements économiques et à faire le lien entre les outils de l'économiste et les problèmes économiques.

Le sujet est accompagné d'un dossier composé d'un ensemble de documents. Destiné à nourrir la réflexion, ce dossier ne doit pas donner lieu à une synthèse mais permettre aux candidats d'en extraire les éléments utiles à la construction de leur raisonnement, qui doit s'appuyer sur une solide connaissance des faits, concepts et mécanismes économiques.

Sujet

Vous êtes chef(fe) du bureau « Politique économique France » à la Direction générale du Trésor. Le Directeur général va être auditionné par la Commission des affaires économiques du Sénat.

Dans ce cadre, le Cabinet du directeur général vous demande de rédiger une note opérationnelle présentant l'opportunité et la possibilité de politiques de stimulation du pouvoir d'achat des ménages compatibles avec la contrainte de soutenabilité de la dette publique.

Dans ses instructions, le directeur général recommande de discuter les mesures potentielles à mettre en œuvre sur la base de mécanismes économiques précis.

Dossier

N°	Documents joints	Pages
1	« Comment la PAC soutient-elle le revenu des agriculteurs ? », <i>INRAE Société et Territoires</i> , 8 mai 2021, www.inrae.fr	4 à 7
2	Loi Egalim 3 : vers un équilibre dans les relations commerciales entre l'agroalimentaire et la grande distribution, 4 mai 2023, Direction de l'information administrative légale et administrative (Entreprendre.Service-Public.fr, DILA, Premier ministre)	8 et 9
3	La politique budgétaire peut contribuer à juguler l'inflation et à protéger les personnes les plus vulnérables, Vitor Gaspar, Carlos Eduardo Goncalves, Paolo Mauro, Marcos Poplawski-Ribeiro, 3 avril 2023, <i>IMF BLOG</i> , www.imf.org	10 à 12
4	Interview France Inter de François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France : « Sur 25 ans, l'euro a aidé le pouvoir d'achat des Français », 23 avril 2024, www.banque-france.fr	13 à 15
5	« De la crise Covid au choc inflationniste Une analyse macro/micro du pouvoir d'achat en France », Ombeline Jullien de Pommerol, Pierre Madec, Matthieu Plane, Raul Sampognaro, OFCE Policy brief, 15 février 2024 www.ofce.sciences-po.fr (extraits)	16 à 25
6	« Taux d'intérêt, croissance et soutenabilité de la dette publique », Trésor-Eco, Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Guillaume Claveres, N° 334, octobre 2023, www.tresor.economie.gouv.fr , (extraits)	26 à 28
7	Autres éléments statistiques mis à la disposition du/de la candidat(e)	29 et 30

Liste des sigles :

BCE :	Banque centrale européenne
BDF :	Budget de Famille
CASD :	Centre d'accès sécurisé aux données
CCMSA :	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CNAF :	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAV :	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CSG :	Contribution sociale généralisée
DARES :	Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques
DGFIP :	Direction générale des finances publiques
DREES :	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
FMI :	Fonds monétaire international (= IMF International Monetary Fund)
INRAE :	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INSEE :	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC :	Indice des prix à la consommation
IPCH :	Indice des prix à la consommation harmonisé
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
OFCE :	Observatoire français des conjonctures économiques
PAC :	Politique agricole commune
PFU :	Prélèvement forfaitaire unique
PIB :	Produit intérieur brut
PME :	Petites et moyennes entreprises
RCAI :	Résultat courant avant impôts
SMIC :	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
UMR-SMART-LERECO :	Unité mixte de recherche SMART-LERECO (qui rassemble une soixantaine de personnes issues du département EcoSocio d'INRAE et d'Agrocampus-Ouest)
SSP :	Service de la statistique et de la prospective (service du secrétariat général du ministère de l'agriculture, en charge de missions de statistiques, d'études, d'évaluation et de prospective.)
WEO :	The World Economic Outlook (Les perspectives économiques mondiales)
ZE :	Zone économique

Entretien avec Vincent Chatellier, économiste à INRAE et spécialiste de la Politique Agricole Commune (PAC), sur le soutien aux revenus des agriculteurs et leur dépendance aux aides. Cette dépendance résulte d'un choix politique de baisser les prix européens des produits agricoles pour les rendre compétitifs sur les marchés mondiaux. Les aides directes de la PAC compensent partiellement cet effet, mais peinent à couvrir les coûts de production pour de nombreux agriculteurs.

Le revenu des agriculteurs provient en grande partie des aides directes de la Politique agricole commune (PAC) qui représentent les deux tiers du budget de la PAC. Sans ces aides directes, beaucoup d'agriculteurs pourraient difficilement dégager un revenu pour leur ménage. Et même avec les aides, certaines exploitations restent déficitaires. Le taux de pauvreté est particulièrement élevé parmi les agriculteurs : environ 22 % (INSEE, 2018). Comment expliquer et améliorer cette situation ? Entretien avec Vincent Chatellier, économiste mobilisé dans la Mission PAC d'INRAE.

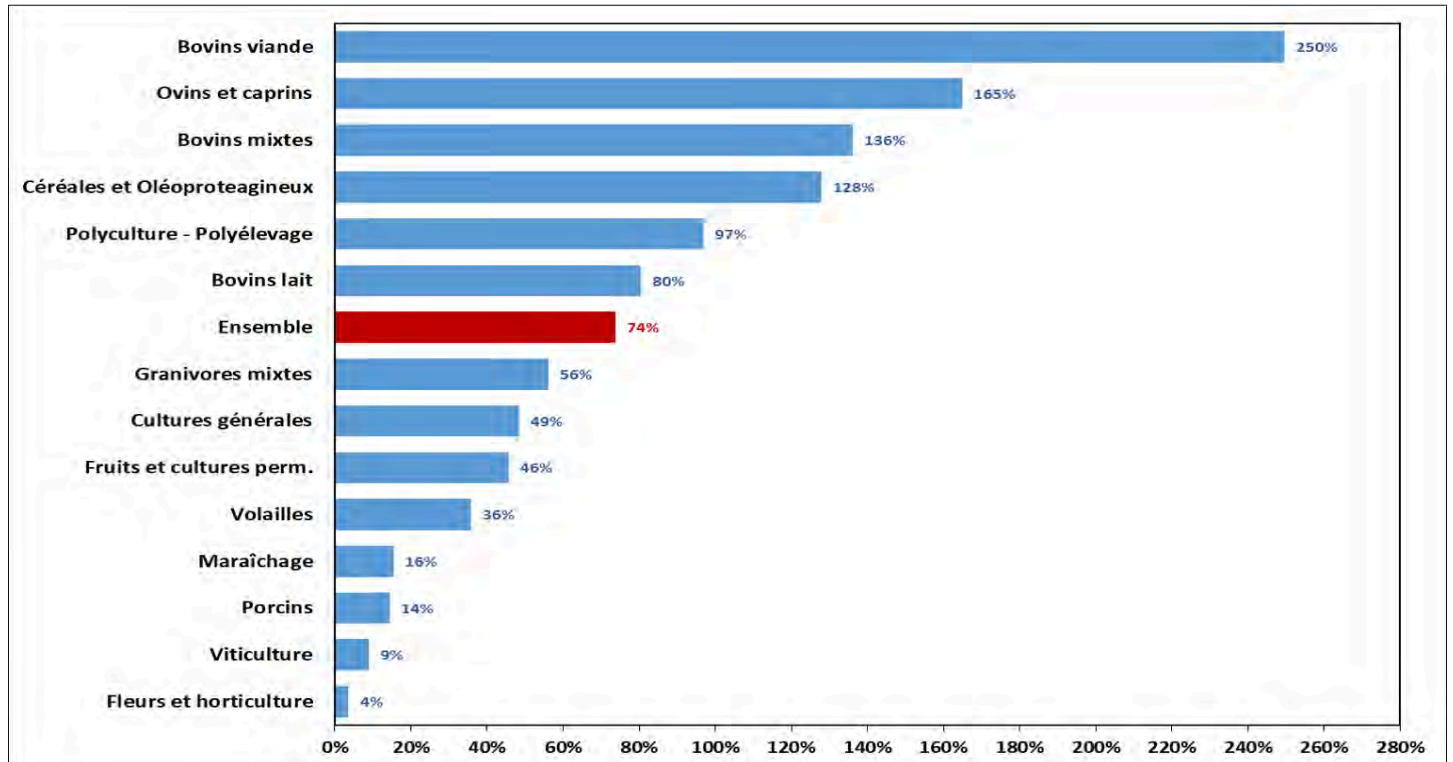
**Aides directes (2019)
moyennes en France
= 74 % du revenu des
agriculteurs (RCAI)
= 30 000
euros/an/exploitation**

Les agriculteurs français sont-ils dépendants des aides directes de la PAC et pourquoi ?

Vincent Chatellier : La forte dépendance des agriculteurs aux aides directes est la résultante d'un système économique dans lequel, pour de nombreuses exploitations, le prix de vente des produits agricoles est insuffisant pour faire face aux coûts de production engagés.

C'est particulièrement vrai pour les productions (ruminants, céréales) dont les prix de vente ont été abaissés dans le cadre des réformes successives de la PAC pour les rendre plus proches des cours mondiaux. Ainsi, le poids des aides directes représente 250 % du revenu (RCAI : Résultat courant avant impôt) en 2019 pour les exploitations françaises spécialisées en viande bovine. Ce taux signifie que le revenu de ces exploitations serait largement négatif en l'absence des aides directes (-30 000 euros en moyenne nationale). Il faut néanmoins souligner qu'outre les aides directes, ce secteur productif est également protégé de la concurrence internationale par l'application de droits de douane sur les produits importés en provenance de pays plus compétitifs, dont ceux du Mercosur.

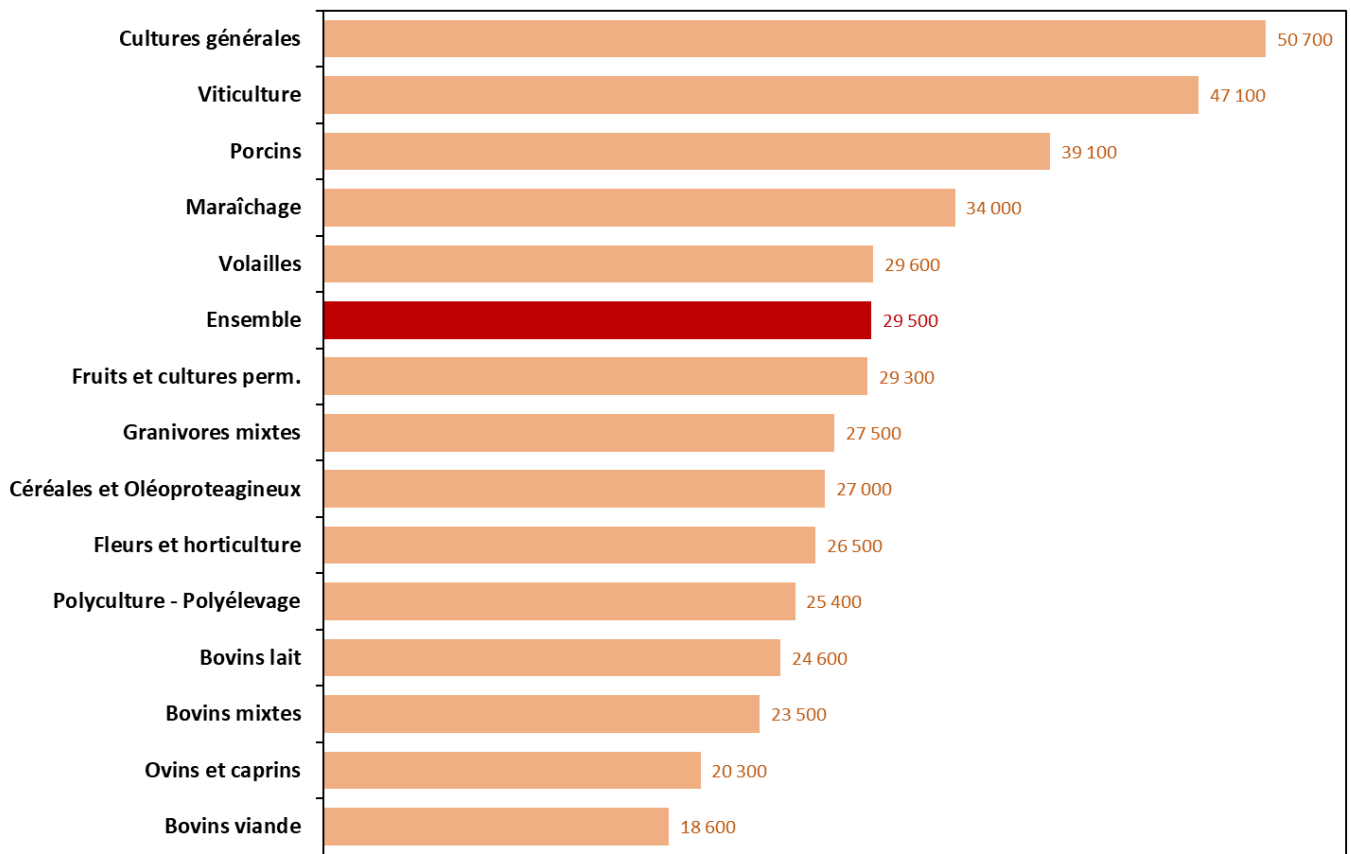
Compte tenu des instruments adoptés dès le début des années soixante dans le cadre de la PAC, la dépendance aux aides directes est, en revanche, nettement plus faible dans d'autres secteurs productifs, dont l'horticulture, le maraîchage, la viticulture, les productions porcine ou avicole.



Aides directes en % du RCAI (résultat courant avant impôt) en 2019 en France. Sources : SSP - Réseau d'Information Comptable Agricole France / Traitement : INRAE, UMR SMART-LERECO

Les revenus au sein de l'agriculture française sont-ils hétérogènes ?

V. C. : La dispersion des revenus par agriculteur est très grande au sein de l'agriculture française. En effet, le RCAI par unité de travail agricole non salariée s'échelonne de 69 500 euros par an pour les 10 % les plus élevés, à 8 400 euros par an pour les 10 % les plus bas (en moyenne sur dix ans), la valeur moyenne se situant à 29 500 euros par an. Les exploitations orientées vers les productions de ruminants (viande bovine, viande ovine, production laitière) dégagent des revenus qui sont, en moyenne, inférieurs à ceux des unités viticoles ou de grandes cultures.



RCAI moyen par an et par Unité de travail non salariée (UTA) (en euros constants 2019), calculé sur dix ans (2010-2019). Sources : SSP - Réseau d'Information Comptable Agricole France / Traitement : INRAE, UMR SMART-LERECO

Comment pourrait-on améliorer la PAC pour mieux soutenir les revenus agricoles ?

V. C. : Les instruments mobilisables sont nombreux, mais la question est plus de nature politique que technique. Les modalités retenues pour répartir le budget de la PAC sont le fruit d'un arbitrage, souvent difficile, entre les Etats membres et au sein de chacun d'eux entre les territoires et les productions agricoles. Il faut trouver un bon équilibre entre plusieurs objectifs : soutenir le revenu des agriculteurs, dont celui des plus fragiles (avec par exemple l'octroi d'aides spécifiques dans les zones défavorisées ou pour les jeunes agriculteurs) ; rétribuer les services rendus par l'agriculture en termes d'occupation du territoire ou de préservation des ressources naturelles ; encourager les pratiques innovantes, etc.

L'attribution d'aides directes découplées à l'hectare est un héritage historique de la PAC qui tend à favoriser les grandes exploitations, indépendamment des emplois induits ou des pratiques agricoles. Parmi les différents instruments de la PAC mobilisables pour réorienter les aides directes, le « paiement redistributif » est un bon exemple. En France, ce dispositif permet d'allouer un complément d'aides par hectare sur les 52 premiers hectares de chaque exploitation agricole ; le financement de cette mesure étant assuré par un prélèvement qui peut atteindre, d'après le règlement communautaire, jusqu'à 30% des aides directes du premier pilier de la PAC. La France a choisi d'utiliser ce dispositif et d'atteindre progressivement une enveloppe de 20 % du premier pilier. Mais en 2016, il y a eu une forte chute de la production de céréales en France. Il était donc difficile pour les pouvoirs publics de pénaliser davantage les exploitations céréalières, souvent de grande taille. Ainsi, on s'est arrêté à une enveloppe de 10 % du premier pilier, et on en est resté là depuis lors. Cet exemple illustre bien la complexité de la décision publique, toujours soumise à la réalité du

terrain. Comme en témoignent nos travaux de simulation, il est certain que la redistribution vers les plus petites exploitations serait d'autant plus efficace que l'enveloppe serait élevée et le seuil de surface bas.

Les agriculteurs français sont-ils plus bénéficiaires de la PAC que leurs homologues européens ?

V. C. : La France est le premier pays bénéficiaire du budget de la PAC (16,9%), devant l'Espagne (12,1%), l'Allemagne (10,8%) et l'Italie (9,5%). Mais la France est aussi le premier pays agricole de l'Union européenne (UE), avec près de 17% de la valeur de la production agricole finale. Premier pays producteur de céréales et de viande bovine et deuxième producteur de lait, la France a aussi été particulièrement concernée par les réformes successives de la PAC qui se sont appliquées à ces secteurs.

**Dans l'Union
européenne
75% des
exploitations
reçoivent moins de
5 000 euros par an
0,5% reçoivent plus
de 100 000 euros**

Pour une spécialisation agricole donnée, le montant des aides directes par exploitation ou par emploi est plus faible en France que dans d'autres pays européens où les structures sont plus grandes, comme c'est le cas par exemple dans la plupart des pays du nord de l'UE. Quant aux pays d'Europe Centrale et Orientale, qui comptent encore beaucoup d'actifs agricoles, mais de productivité moindre, ils se caractérisent par un très grand nombre de bénéficiaires de la PAC, mais pour des montants souvent limités. L'application du principe de la convergence permet cependant de réduire progressivement les écarts des aides directes par hectare entre les Etats membres.

Loi Egalim 3 : vers un équilibre dans les relations commerciales entre l'agroalimentaire et la grande distribution

Dans le but de rééquilibrer les relations commerciales entre les fournisseurs de l'agroalimentaire et la grande distribution, la loi dite Egalim 3 avait été adoptée le 30 mars 2023. Entreprendre.Service-Public.fr vous rappelle ses principaux apports.

Le but principal de la loi Egalim 3 est d'accroître la protection des agriculteurs dans leurs relations commerciales avec la grande distribution. À cet effet, cette loi introduit diverses mesures.

Possibilité d'interrompre les livraisons ou d'appliquer un préavis de rupture en cas d'échec de la négociation annuelle

Les négociations commerciales entre fournisseurs et distributeurs ont lieu chaque année du 1^{er} décembre au 1^{er} mars. Ceux-ci portent sur le prix des produits, le montant des commandes et les potentielles promotions.

Jusqu'à présent, si les parties n'avaient trouvé aucun accord au 1^{er} mars, le fournisseur devait livrer le distributeur aux conditions convenues l'année précédente. Cette disposition ignorait la possibilité d'une forte hausse des coûts de production d'une année à l'autre pour le fournisseur.

Désormais, sur les 3 prochaines années et à titre expérimental, si aucune convention n'est conclue au 1er mars (ou dans les deux mois suivant le début de la période de commercialisation des produits ou des services soumis à un cycle de commercialisation particulier), le fournisseur pourra :

- soit mettre fin aux relations commerciales avec le distributeur, sans que ce dernier puisse invoquer la rupture brutale de la relation commerciale ;
- soit appliquer un préavis écrit de rupture prenant en compte la durée de la relation commerciale ainsi que les conditions économiques du marché sur lequel opèrent les parties.

En cas de litige sur les conditions du préavis, les parties peuvent saisir le médiateur des relations commerciales agricoles ou le médiateur des entreprises afin de conclure, avant le 1er avril, un accord fixant les conditions d'un préavis. Le prix convenu s'appliquera rétroactivement aux commandes passées à compter du 1er mars. Si la médiation ne conduit pas à un accord, le fournisseur peut mettre fin à toute relation commerciale avec le distributeur, sans que ce dernier puisse invoquer la rupture brutale de la relation commerciale.

Des sanctions contre les moyens de pression des distributeurs

Afin de faire pression sur les fournisseurs, des distributeurs ne respectent pas la date limite du 1er mars. Pour mettre fin à cette pratique, cette nouvelle loi dispose qu'en cas de non-respect de l'échéance du 1er mars, le distributeur est passible d'une amende administrative ne pouvant excéder 200 000 € pour une personne physique et 1 million d'euros pour une personne morale. Il encourt le double en cas de récidive dans un délai de 2 ans à partir de la première sanction.

Protection de la bonne foi

Dans le but de préserver les intérêts des fournisseurs et de garantir le respect de la date butoir du 1^{er} mars, la loi Egalim 3 indique que la négociation de la convention écrite doit être conduite de bonne foi par les parties. Le non-respect de cette bonne foi, lorsqu'elle a pour conséquence de ne pas permettre la conclusion d'un contrat à la date butoir, constitue une pratique restrictive de concurrence engageant la responsabilité de son auteur et l'obligeant à réparer le préjudice causé.

Compétence des tribunaux français et application de la loi française

Désormais, les conventions conclues entre un fournisseur et un distributeur portant sur des produits ou des services commercialisés en France sont soumises à la loi française. De plus, les litiges résultant de leur application sont tranchés par les tribunaux français, sous réserve du respect du droit de l'Union européenne, des traités internationaux et du recours à l'arbitrage.

Le but de cette mesure est de protéger les produits français face aux centrales d'achat (intermédiaires du commerce de gros) situées à l'étranger et à « l'évasion juridique » pouvant être pratiquée par les distributeurs.

Plafonnement des pénalités logistiques et création de la convention logistique

Pour empêcher les dérives pratiquées par la grande distribution, les pénalités logistiques qu'elle peut infliger aux entreprises fournisseurs ont été plafonnées à 2 % de la valeur des produits commandés relevant de la catégorie au sein de laquelle l'inexécution d'engagements contractuels a été constatée. Les distributeurs doivent, de plus, communiquer au directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes les montants des pénalités infligées à leurs fournisseurs au cours de la dernière année. Les fournisseurs doivent, eux aussi, communiquer les pénalités subies sur la dernière année. Cette communication se fait au plus tard le 31 décembre de chaque année.

La loi Egalim 3 introduit également une convention logistique, qui sera distincte de la convention commerciale portant sur les tarifs.

Prolongation des mesures d'encadrement des promotions et du seuil de revente à perte

La loi Egalim 3 prolonge enfin la mise en place de mesures introduites par les lois Egalim et Egalim 2 :

- l'encadrement des promotions sur les produits alimentaires jusqu'au 15 avril 2026 à hauteur de 34 % de la valeur des produits alimentaires dans les grandes surfaces et à 25 % en volume ;
- l'encadrement des promotions sur les produits de grande consommation (produits d'hygiène et d'entretien, produits de beauté...) à compter du 1er mars 2024 à 34 % de leur valeur et 25 % en volume. Cette mesure a pour objectif de protéger les PME françaises face aux promotions nuisibles pour leur pérennité ;
- le seuil de revente à perte jusqu'au 15 avril 2025 qui oblige les distributeurs à vendre les produits alimentaires au prix auquel ils les ont achetés majoré de 10 %. Les fruits et légumes sont exclus de ce dispositif.

Textes de loi et références

LOI n° 2023-221 du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2023/3/30/AGRG2236988L/jo/texte>)

Décret n° 2019-1413 du 19 décembre 2019 relatif à la liste des produits de grande consommation mentionnée à l'article L. 441-4 du code de commerce (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/12/19/ECOC1925427D/jo/texte>)

Une inflation élevée peut avoir des conséquences graves et durables sur l'économie et sur la population. Néanmoins, les effets redistributifs de l'inflation, c'est-à-dire les mécanismes par lesquels elle transfère des capitaux de certains individus à d'autres, sont complexes.

Pour riposter efficacement à l'envolée de l'inflation la plus forte ayant été enregistrée depuis trente ans et pour remédier aux effets néfastes sur les ménages, les dirigeants devraient essayer de mieux comprendre comment l'inflation influe sur divers pans de la société dans les quatre coins du monde.

Dans l'édition d'avril 2023 du Moniteur des finances publiques, nous étudions les effets de l'inflation (inattendue) sur le bien-être des individus entre la mi-2021 et la mi-2022, période durant laquelle les prix des denrées alimentaires et de l'énergie ont augmenté de façon plus précoce et plus rapide que les autres prix. Le chapitre livre aux dirigeants plusieurs enseignements sur l'impact de l'inflation sur les budgets des ménages et sur la manière dont la politique budgétaire peut contribuer à freiner l'inflation tout en venant en aide aux personnes vulnérables.

Incidence sur les finances publiques

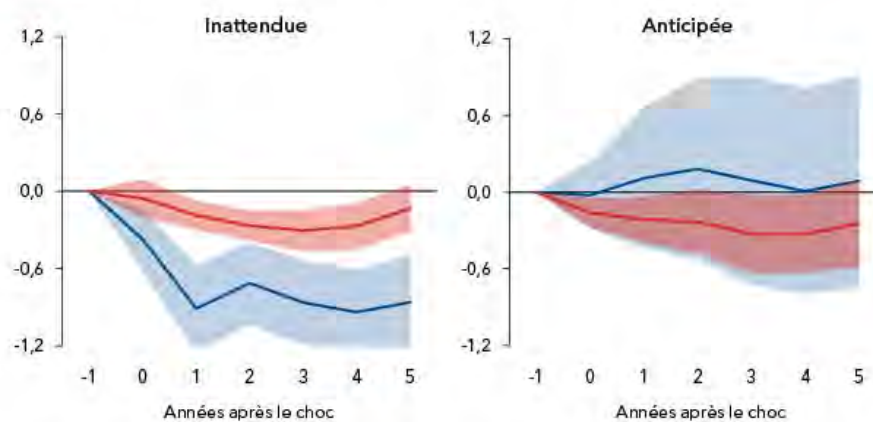
La principale conclusion de notre analyse de l'incidence de l'inflation sur les finances publiques est la suivante : une inflation *inattendue*, comme celle observée récemment, érode la valeur réelle de la dette publique, au détriment des détenteurs d'obligations. Pour les pays dont la dette dépasse 50 % du PIB, chaque augmentation inattendue (« surprise ») de 1 point de pourcentage de l'inflation réduit la dette publique de 0,6 point de pourcentage du PIB, l'effet durant plusieurs années.

Impact de l'inflation inattendue sur la dette

Contrairement à l'inflation anticipée, l'inflation inattendue réduit sensiblement le ratio dette/PIB.

(évolution du ratio dette/PIB, en points de pourcentage du PIB)

- Dette/PIB > 50 %
- Dette/PIB ≤ 50 %



Source : estimations des services du FMI à partir des données issues des bases de données des finances publiques dans l'histoire moderne et des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI.

Note : Les régressions comprennent 85 pays pour la période étudiée 1992-2019, à l'exclusion des pays dont la population était inférieure à 1 million d'habitants en 2019 et où l'inflation annuelle inattendue ou anticipée était supérieure à 30 % en valeur absolue. L'inflation anticipée se définit comme la prévision à horizon 1 an ; l'inflation inattendue se définit comme l'inflation effective moins l'inflation anticipée. Les plages représentent la réaction aux impulsions moyenne et les intervalles de confiance à 90 % (zones ombrées en bleu et en rouge), avec des erreurs-types regroupées au niveau du pays.

Toutefois, à mesure que l'inflation devient persistante et mieux anticipée, elle cesse de contribuer à une baisse des ratios d'endettement.

De même, les ratios déficit/PIB diminuent dans un premier temps, tandis que les dépenses ne suivent pas la hausse de la valeur monétaire de la production de l'économie. Néanmoins, ces effets se dissipent encore plus rapidement.

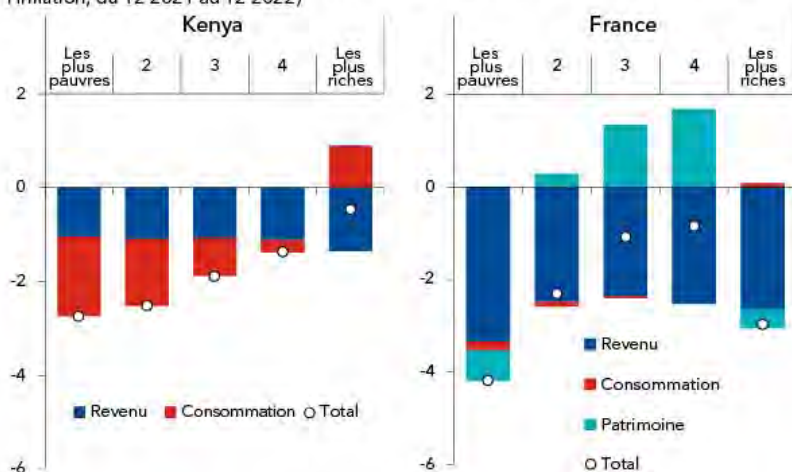
Incidence sur les ménages

Sur la base d'enquêtes publiques réalisées auprès de milliers de ménages dans six pays (Colombie, Finlande, France, Kenya, Mexique et Sénégal), nous constatons que l'inflation entre la mi-2021 et la mi-2022 s'est répercutée sur les citoyens par trois canaux principaux : leurs modes de consommation, leurs revenus tirés des salaires, pensions ou transferts, et leurs actifs et passifs. Le graphique ci-dessous illustre les effets estimés de ces canaux sur un pays en développement (le Kenya) et sur un pays développé (la France), avant toute nouvelle intervention des pouvoirs publics pour venir en aide aux ménages.

Effets redistributifs de l'inflation

La consommation, le revenu et le patrimoine ont été à l'origine des effets de l'inflation sur le bien-être de la population pendant la dernière envolée.

(diminution estimée du bien-être en pourcentage du revenu des ménages résultant de l'inflation, du T2 2021 au T2 2022)



Source : calculs des services du FMI.

Note : Les axes des abscisses répartissent les ménages par quintile de groupe de revenu. Le graphique fait apparaître les effets de l'inflation sur les ménages via i) les modes de consommation (en rouge), ii) les revenus réels (en bleu) et iii) l'érosion du patrimoine nominal net (en vert). Nous avons choisi le Kenya (pays en développement) et la France (pays développé) à des fins d'illustration. Pour le Kenya, les données concernant les effets sur le patrimoine ne sont pas disponibles.

IMF

Même si l'impact varie d'un pays à l'autre (et d'une catégorie de revenu à l'autre), les enquêtes font apparaître que :

- L'augmentation plus rapide des prix des produits alimentaires par rapport aux autres prix a pénalisé les familles pauvres de manière disproportionnée car l'alimentation représente une part plus importante de leur consommation totale. Cet effet a été particulièrement prononcé dans les pays à faible revenu.
- L'inflation a amoindri les revenus réels dans les pays importateurs de produits de base, dans la mesure où les salaires pour tous les groupes de revenu n'ont pas suivi la hausse des prix.
- Comme l'inflation a réduit la valeur monétaire des actifs et passifs, les familles ayant un patrimoine net négatif ont tiré parti de la situation aux dépens des créanciers, en particulier dans les pays dotés de marchés financiers et de marchés du crédit développés.

- Les effets redistributifs de l'inflation sur le patrimoine ont aussi dépendu de l'âge du chef de ménage : les familles jeunes, qui ont tendance à être des emprunteurs nets, ont vu leur situation s'améliorer par le biais du patrimoine, tandis que les ménages âgés ont vu leur patrimoine s'effriter.

Freiner l'inflation tout en protégeant les personnes vulnérables

La politique budgétaire peut soutenir la politique monétaire pour s'attaquer à l'inflation puisqu'elle influe aussi sur la demande globale. Il ressort de nos données statistiques que l'incidence de la politique budgétaire sur l'inflation a évolué au fil des décennies. Pour les pays avancés, nous observons que, depuis 1985, réduire les dépenses publiques de 1 point de pourcentage du PIB fait reculer l'inflation d'un demi-point de pourcentage.

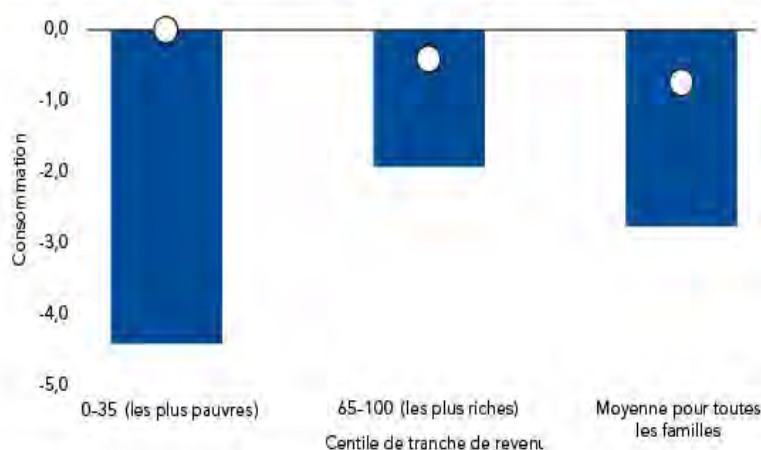
En outre, la politique budgétaire peut aussi contribuer à protéger les personnes vulnérables.

Effets de répartition des politiques visant à réduire l'inflation

Si la discipline budgétaire et des transferts ciblés sont associés à un resserrement monétaire, les personnes pauvres en bénéficieront le plus. (écart cumulé en pourcentage par rapport à la valeur à long terme)

■ Resserrement monétaire seul

○ Discipline budgétaire avec transferts ciblés, sans resserrement monétaire



Source : calculs des services du FMI.

Note : Les simulations sont réalisées à l'aide d'un modèle néo-keynésien à agents hétérogènes (HANK) calibré pour les États-Unis. Dans le modèle, la banque centrale suit une règle monétaire dans le but de ramener l'inflation à l'objectif. Pour leur part, les familles plus aisées détiennent des obligations d'État (le seul actif financier), qui produisent un revenu d'intérêts. Nous définissons le « resserrement monétaire » comme un relèvement des taux d'intérêt de 2,5 points de pourcentage. Nous définissons la « discipline budgétaire avec transferts ciblés » comme une réduction du déficit budgétaire global de 1,5 point de pourcentage du PIB parallèlement à une augmentation des transferts aux 35 % les plus pauvres de 0,5 % du PIB.

IMF

Le modèle économique utilisé dans ce chapitre intègre les inégalités en matière de revenus, de consommation et de détention d'actifs. Il met en évidence que, lorsque les banques centrales agissent seules, sans l'appui de la politique budgétaire, elles doivent relever sensiblement les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation. Un resserrement budgétaire permet de relever moins fortement les taux d'intérêt afin de contenir l'inflation.

Toutefois, pour protéger les personnes pauvres (qui bénéficient davantage des services publics), des augmentations d'impôts ou un ralentissement des dépenses moins prioritaires doivent aller de pair avec des transferts plus importants. Cette stratégie se traduit, à dessein, par une absence de baisse de la consommation des populations pauvres mais aussi par un repli moins marqué de la consommation globale.

Document 4 : Interview France Inter de François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France : « Sur 25 ans, l'euro a aidé le pouvoir d'achat des Français », 23 avril 2024, www.banque-france.fr

Sonia Devillers

Le gouverneur de la Banque de France adresse sa lettre rituelle au président de la République. Le ton a changé, c'est flagrant. L'inflation recule mieux que prévu. Les taux d'emprunt vont commencer à baisser très bientôt. L'Europe aurait ainsi formidablement géré cette crise, vibrant plaidoyer pour la mécanique européenne à six semaines des élections, peut-être que ce n'est pas anodin.

Bonjour, François Villeroy de Galhau. Alors inflation, soulagement, satisfaction, victoire, triomphe au regard des presque deux ans qui viennent de s'écouler ? Où doit on placer le curseur selon vous ?

François Villeroy de Galhau

Bonjour Sonia Devillers. D'abord, nous allons éviter le mot triomphe. L'heure n'est pas au triomphalisme, mais il y a une bonne nouvelle : la victoire contre l'inflation est en bonne voie. Rappelez-vous, à l'échelle française, nous avons eu un pic d'inflation à 7 % au début de l'année dernière, aujourd'hui, nous sommes revenus à 2,4% et je redis ce matin que nous serons d'ici l'an prochain au plus tard revenus autour de 2 % d'inflation, ce qui est notre objectif.

Sonia Devillers

Alors, qui dit inflation, dit prix, dit pouvoir d'achat. Or, le pouvoir d'achat est un levier décisif dans les intentions de vote avenir. Graphique stupéfiant, page neuf de votre lettre au président de la République, c'est le gain du pouvoir d'achat des Français depuis 25 ans. Il est bien plus élevé que celui de toute la zone euro, allemands compris. Il était important de le rappeler ?

François Villeroy de Galhau

Nous avons dans cette Lettre, fait un bilan un peu long de l'euro. Parce qu'au-delà du court terme, il est toujours important d'avoir un regard long. Effectivement, on s'aperçoit que sur 25 ans, l'euro a bien aidé les Français puisque nous avons en moyenne plus de gains de pouvoir d'achat, 26 % sur 25 ans, que la moyenne européenne et, c'est vrai, que les Allemands... Je sais que je vais surprendre un certain nombre d'auditeurs en disant cela, mais ce ne sont pas des chiffres de la Banque de France, mais des chiffres établis par les instituts statistiques, ce sont des moyennes. Tout le monde ne se retrouve donc pas forcément dans ce chiffre, mais il y a eu globalement moins d'inflation en France que dans les autres pays européens, cela a aidé. Et puis nous avons eu des transferts publics et sociaux importants, ce qui crée des problèmes de dette publique, on y reviendra sans doute, et des augmentations de salaire. Mais le pouvoir d'achat dépend de deux choses très simples : il faut qu'il y ait moins d'inflation, c'est en bonne voie vers les 2 %, et il faut plus de croissance. Il faut muscler l'Europe sur la croissance.

Sonia Devillers

Pourquoi ce gain mirobolant ? Pourquoi les Français ne le ressentent-ils pas ? Pourquoi l'explosion des intentions de vote pour l'extrême droite traduisent-elles massivement une colère et une colère sur le pouvoir d'achat ? Les Français, sont-ils des crétiens qui n'y comprennent rien ?

François Villeroy de Galhau

Pas du tout. Je rejoins ce que Dominique Seux disait à l'instant sur la culture économique des Français. Et vous ne m'entraînez pas sur le terrain des commentaires politiques. La Banque de France est indépendante, elle représente tous les Français et elle est évidemment indépendante de tous les intérêts politiques ou privés.

Sonia Devillers

Est-ce que les chiffres macro-économiques, sont impuissants à traduire la réalité de ce qui se passe en France ? Est-ce qu'il y a des gagnants et des perdants sur ce gain de pouvoir d'achat ? Et là, Dominique va dire que je suis bien française en posant cette question. Est-ce qu'il y en a qui ont bien profité de cette hausse du pouvoir d'achat et pas d'autres ?

François Villeroy de Galhau

Sur les chiffres, cette moyenne traduit bien ce qui s'est passé pour la grande majorité des Français, y compris les salariés les plus défavorisés. Nous avons en particulier en France l'indexation du SMIC sur l'inflation qui protège les salariés les plus modestes, ce qui est juste et bienvenu. Vous parliez de colère ou de sentiment différent : je crois que la poussée d'inflation récente, évidemment, a changé les choses, parce que nos concitoyens ont vu, notamment sur les achats du quotidien, le prix de l'essence à la pompe ou le caddie dans l'hypermarché qui ont nettement plus augmenté, des augmentations à deux chiffres. Ils ont ressenti une augmentation des prix encore plus forte que la réalité de la moyenne de leurs achats. C'est normal, nous sommes sensibles aux prix qui augmentent le plus et nous faisons un peu moins attention aux loyers ou aux services qui ont moins augmenté. C'est pour cela qu'il était très important de vaincre l'inflation rapidement et cela a été la politique de la Banque de France et de la Banque centrale européenne. Petit à petit cette perception du pouvoir d'achat va redevenir plus positive, y compris parce que, à partir du début de cette année, l'augmentation des prix va décélérer plus rapidement que les salaires. Les salaires vont donc passer devant les prix et dégager du pouvoir d'achat.

Sonia Devillers

Vous rentrez de Washington, l'économie américaine a triomphé en 2023, croissance, plein emploi et inflation maîtrisée, tout cela sous la férule de Joe Biden. Et pourtant, là non plus, je vous parle de corrélation entre l'économie et la politique, ça ne l'a pas aidé politiquement. Ça vous ébranle, ça vous interpelle ?

François Villeroy de Galhau

Revenons sur les chiffres économiques, le rôle de la Banque de France est d'apporter son expertise. Je rentre effectivement de Washington pour ce qu'on appelle les réunions de printemps du Fonds monétaire international. Tout le monde y partage le diagnostic, dans un dialogue franc et très utile. Le diagnostic, pour nous Européens, est assez stimulant, il faut bien dire, c'est que l'économie américaine est en pleine forme, avec une forte croissance. Elle est au plein-emploi, elle dégage une capacité d'innovation impressionnante. Concernant les conséquences politiques américaines, nous verrons au mois de novembre, à l'occasion de l'élection. Il y a là un appel au réveil pour nous, Européens. Je suis d'accord avec ce que disait Yaël Goosz tout à l'heure, l'Europe a très bien géré les crises : celle de la pandémie, celle de l'inflation grâce à la Banque centrale européenne. Mais maintenant, il faut que l'Europe traite ses problèmes de fond, c'est-à-dire muscler sa croissance et sa capacité d'innovation.

Sonia Devillers

Muscler, muscler, muscler comment elle muscle si elle ne dépense pas ? Parce que la croissance américaine, bravo ! Il serait temps que l'Europe s'en rapproche, on vous a bien compris, mais ce que vous ne dites pas dans votre lettre, c'est que les Etats-Unis vivent totalement à crédit, que leur dette est bien plus énorme que la nôtre et que manifestement, personne ne s'en affole.

François Villeroy de Galhau

La dette américaine est effectivement élevée et en augmentation, mais elle est à peu près au même niveau que la nôtre. Il ne faut pas oublier que nous aussi, nous vivons à crédit. Et lorsque nous regardons les leviers de la croissance américaine, la relance budgétaire a pu jouer un rôle, mais c'est

un levier parmi beaucoup d'autres. Je vous en cite deux autres très importants, et je crois qu'il faut que l'Europe les active, c'est la taille multipliée par la puissance financière. Si vous me permettez d'insister sur la taille, le marché américain est très attractif, tout le monde dit qu'il faut être sur le marché américain, qui serait le plus grand marché du monde. Il se trouve que le marché unique européen est aussi grand. Simplement, il est moins intégré, il y a encore trop de frottements à l'intérieur, trop de frontières. C'est ce que dit le rapport que l'ancien Premier ministre italien Enrico Letta vient de remettre : il faut vraiment pousser le marché unique européen, y compris dans de nouveaux domaines comme les services et le numérique, qui seraient d'ailleurs assez favorables à la France. Et puis, il y a la puissance financière. L'Europe a un atout qui est une épargne financière abondante, mais il se trouve que nous en exportons une bonne partie justement pour financer les investissements aux Etats-Unis. Faisons cela en Europe, ce serait l'Union pour l'épargne et l'investissement.

Sonia Devillers

Les taux d'intérêt, ça y est, ça va baisser : quand ? Comment ? Combien ?

François Villeroy de Galhau

Les taux d'intérêt vont très probablement baisser en Europe début juin, lors de notre prochaine réunion du Conseil des gouverneurs de la BCE.

Sonia Devillers

Avez-vous une date ?

François Villeroy de Galhau

Ce sera probablement le jeudi 6 juin parce que c'est notre prochaine réunion. L'Europe montrera là un peu la voie, parce qu'elle est en avance sur d'autres, y compris les Etats-Unis, dans ses progrès contre l'inflation. Et puis il y aura sans doute d'autres baisses derrière. Nous verrons comment évolue cette lutte contre l'inflation. Cela soutiendra l'activité, l'emploi, l'investissement en Europe, cela aidera, mais cela ne remplace pas ces réformes de fond, la taille - le marché unique - multipliée par la puissance financière.

Sonia Devillers

De combien cela va-t-il baisser ?

François Villeroy de Galhau

Je vais employer l'adjectif que nous employons habituellement, ce sera une baisse progressive. Pourquoi ? Parce que c'est ce qui permet de s'adapter petit à petit. Nous sommes très pragmatiques. Je plaide pour un gradualisme pragmatique, c'est-à-dire que nous regarderons les données.

Sonia Devillers

Donc, ça va commencer petit ?

François Villeroy de Galhau

Ce n'est pas petit, mais ce sera un pragmatisme agile pour qu'on puisse continuer ensuite.

Sonia Devillers

Merci François Villeroy de Galhau.

[...] **P**ercuté de plein fouet par la crise Covid et une hausse inédite des prix depuis près de quarante ans, le pouvoir d'achat est au centre des préoccupations des Français. Mais qu'en est-il réellement de son évolution et de ses caractéristiques ? Nous tentons d'y répondre dans cette étude en décrivant de façon détaillée la dynamique macroéconomique du pouvoir d'achat tout en la complétant d'une analyse microéconomique approfondie pour balayer l'hétérogénéité des situations des ménages face au retour de l'inflation.

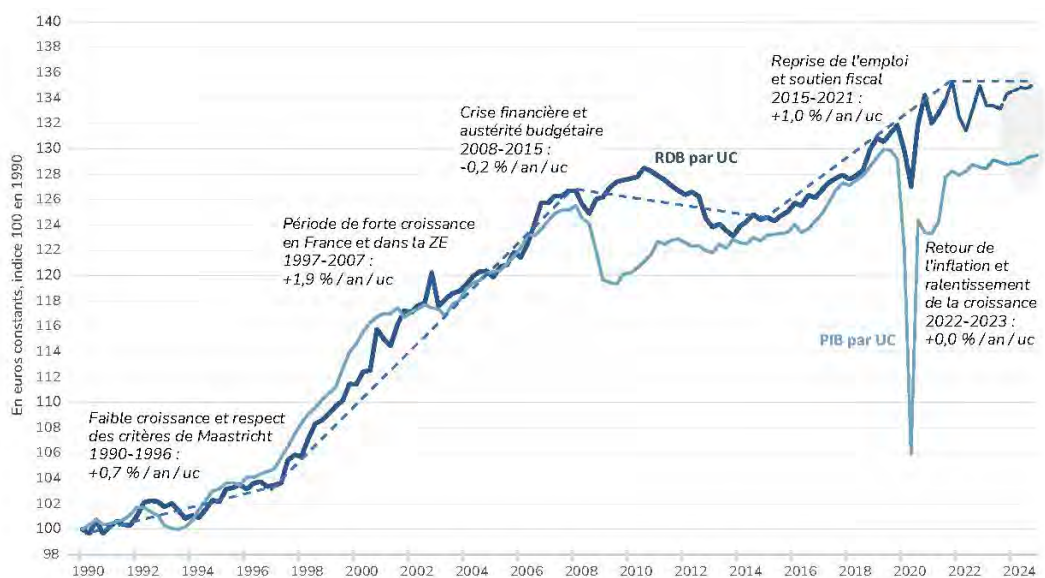
Si le pouvoir d'achat des ménages a augmenté sur la période Covid (+1,8 % par unité de consommation¹ entre 2019 et 2021), soutenu par les transferts publics, il s'est en revanche stabilisé entre 2021 et 2023, malgré les mesures d'urgence (boucliers tarifaires, remise carburant...) mises en place pour limiter le choc énergétique. Tirée sur la période récente par les revenus du patrimoine², les créations d'emploi et les baisses de fiscalité qui ont compensé la baisse réelle des prestations et des salaires, l'évolution macroéconomique du pouvoir d'achat masque des situations très hétérogènes. D'une part, l'inflation subie par chacun des ménages a un impact plus ou moins marqué selon le poids de la consommation d'énergie et de produits alimentaires dans le panier total, et d'autre part, face à cette inflation, les revenus individuels réagissent différemment, notamment en raison des différents mécanismes de revalorisation des revenus ou d'indexation sur les prix (SMIC et ensemble de la pyramide des salaires, revenus du patrimoine, prestations sociales...). Il semble donc essentiel de compléter l'analyse macroéconomique du pouvoir d'achat par une analyse fine de la distribution des revenus. Cet exercice qui inclut l'année 2023 vise à comprendre les disparités d'évolution récente du pouvoir d'achat selon le niveau de vie, le statut vis-à-vis de l'emploi ou la zone d'habitation.

[...]

¹ Le pouvoir d'achat par unité de consommation correspond au Revenu disponible brut (RDB) réel des ménages rapporté au déflateur de la consommation des ménages et au nombre d'unités de consommation (UC). Les unités de consommation permettent de tenir compte de l'évolution de la structure des ménages sachant que l'Insee affecte au sein du ménage 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. L'évolution des UC est connue jusqu'au troisième trimestre 2023. Au-delà, nous les prolongeons au même rythme que la moyenne de la croissance des trois trimestres connus de 2023, soit 0,12 % par trimestre.

² Les revenus du patrimoine portent uniquement sur le flux net de revenus réels liés au patrimoine mais ne tiennent pas compte d'une « taxe inflationniste » sur la valeur du patrimoine conduisant à déprécier sa valeur réelle.

Graphique 1. Revenu disponible brut réel et PIB par unité de consommation*



Insee, calculs et prévisions OFCE.
* Les commentaires au sein du graphique portent sur le RDB par UC. La courbe bleu clair décrit le PIB réel par UC mais n'est pas commentée dans les chiffres.

[...]

Tableau 1. Composantes de l'inflation (IPC) et contributions

	Variation annuelle (en %)			Contributions à la variation annuelle de l'IPC (en points de %)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Alimentaire	0,6	6,8	11,8	0,1	1,1	1,9
Énergie	10,5	23,1	5,6	0,9	2,0	0,5
Autres	0,9	2,9	3,3	0,6	2,1	2,5
IPC	1,6	5,2	4,9	1,6	5,2	4,9

Insee, calculs des auteurs.

[...]

11

Dans cette section, l'IPCH est utilisé pour décrire les évolutions des prix à la consommation car l'analyse microéconomique, fondé sur l'enquête Budget des familles 2017 utilise un concept de consommation en santé plus proche de la méthodologie de l'IPCH que celle de l'IPC national.

Un choc inflationniste qui percute différemment les ménages

Entre septembre 2021 et décembre 2023, l'indice de prix à la consommation harmonisé (IPCH)¹¹ a augmenté de 12,3 % en France. La sortie de la crise du Covid-19 a marqué ainsi le retour d'une forte inflation, dépassant les 7 % en glissement annuel au sommet des tensions, soit un niveau inobservé depuis au moins quatre décennies. Sur l'ensemble de la période, la montée des prix est particulièrement forte pour les composantes énergétiques (+29 %) et alimentaires (+20 %) mais cela ne doit pas masquer la forte progression des composantes du sous-jacent (+8 % pour les services et les biens industriels non énergétiques).

12.

Voir par exemple, Madec P. M. Plane. R. Sampognaro, 2023, " Une analyse des mesures budgétaires et du pouvoir d'achat en France en 2022 et 2023", *OFCE Policy brief* 112, 22 février. Les effets hétérogènes ont aussi été évalués par Abdouni, Buresi et Delmas (2023)

Ce choc initialement concentré dans les produits énergétiques a eu un impact hétérogène entre les ménages. Ce choc initial, du fait des particularités de la consommation énergétique, était peu corrélé avec la position dans l'échelle des niveaux de vie des

ménages, tel qu'analysé par ailleurs¹².



En effet, l'effet du choc énergétique est particulièrement corrélé avec le lieu de résidence et l'âge de la personne de référence du ménage. La diffusion progressive du choc vers les produits alimentaires, qui occupe une part plus importante dans le budget des familles plus pauvres, a pu modifier ce constat.

L'objet de cette section est d'évaluer la différente exposition des ménages au choc inflationniste sur l'ensemble de la période. L'enquête Budget des familles 2017 (...) nous permet d'évaluer l'impact du choc inflationniste selon les caractéristiques des ménages.

D'après nos calculs, le choc est différencié parmi les ménages. Si l'inflation au niveau macroéconomique s'établit à 12,3 % entre septembre 2021 et décembre 2023, pour 10 % des ménages le panier de consommation se serait renchéri de moins de 10,7 %. Mais le renchérissement du panier de consommation serait supérieur à 13,9 % pour 10 % des ménages, les plus exposés au choc.

Si l'hétérogénéité du choc inflationniste semble moins forte que sur l'année 2022¹³, certains traits socio-démographiques semblent être liés à une exposition différentielle à l'inflation. Les ménages ayant un niveau de vie inférieur à la médiane font face à une inflation plus forte du fait de leur exposition aux biens alimentaires et énergétiques.

Le gradient par âge identifié par les études réalisées sur les années 2021-2022 est confirmé sur l'ensemble de la période comme l'atteste la forte inflation subie par les ménages dont la personne de référence est à la retraite. Une analyse économétrique suggère que cette forte contribution ne vient pas exclusivement d'un plus fort poids de ces dépenses dans leur budget mais aussi de l'utilisation d'un mode

de chauffage ayant subi des hausses de prix plus importantes¹⁴.

Sur l'ensemble de la période, le choc reste plus marqué en zone rurale qu'en milieu urbain (graphique 8). Enfin, l'inflation subie est plus forte pour les ménages pleinement propriétaires de leur

logement (ayant déjà remboursé leur emprunt immobilier)¹⁵. Pour eux aussi, l'analyse économétrique suggère une facture énergétique du logement plus importante qui s'explique par l'utilisation de produits ayant eu des hausses de prix plus élevées. Il faut noter que les locataires subissent moins d'inflation du fait qu'une partie de leurs dépenses est consacrée aux loyers qui ont été sous-indexés pendant la période, mais cette moindre inflation s'applique à des dépenses sur un service qui n'est pas effectivement dépensée par les ménages propriétaires. Pour éviter cet effet mécanique nous avons évalué l'inflation hors loyers par dixième de niveau de vie (tableau 6).

13.

Pour rappel, l'analyse détaillée de l'année 2022 était l'objet de Pierre Madec, Mathieu Plane, Raul Sampognaro, 2023, *op. cit.* note 12.

14.

À titre d'exemple, lorsque l'on fait une régression du taux d'inflation par grandes composante en fonction des principales caractéristiques socio-démographiques, nous obtenons un coefficient significativement positif pour la composante énergie du logement sur les ménages retraités en raison de la répartition des dépenses entre les différents types d'énergie utilisées au sein même de la composante énergie.

15.

Les particularités du choc inflationniste ont été analysées par François Geerolf, 2023, « L'analyse de l'inflation par catégorie de ménages : quelques problèmes méthodologiques », *OFCE le blog*, 19 décembre.

Tableau 6. Hétérogénéité de l'inflation par dixième de niveau de vie des ménages (en %)

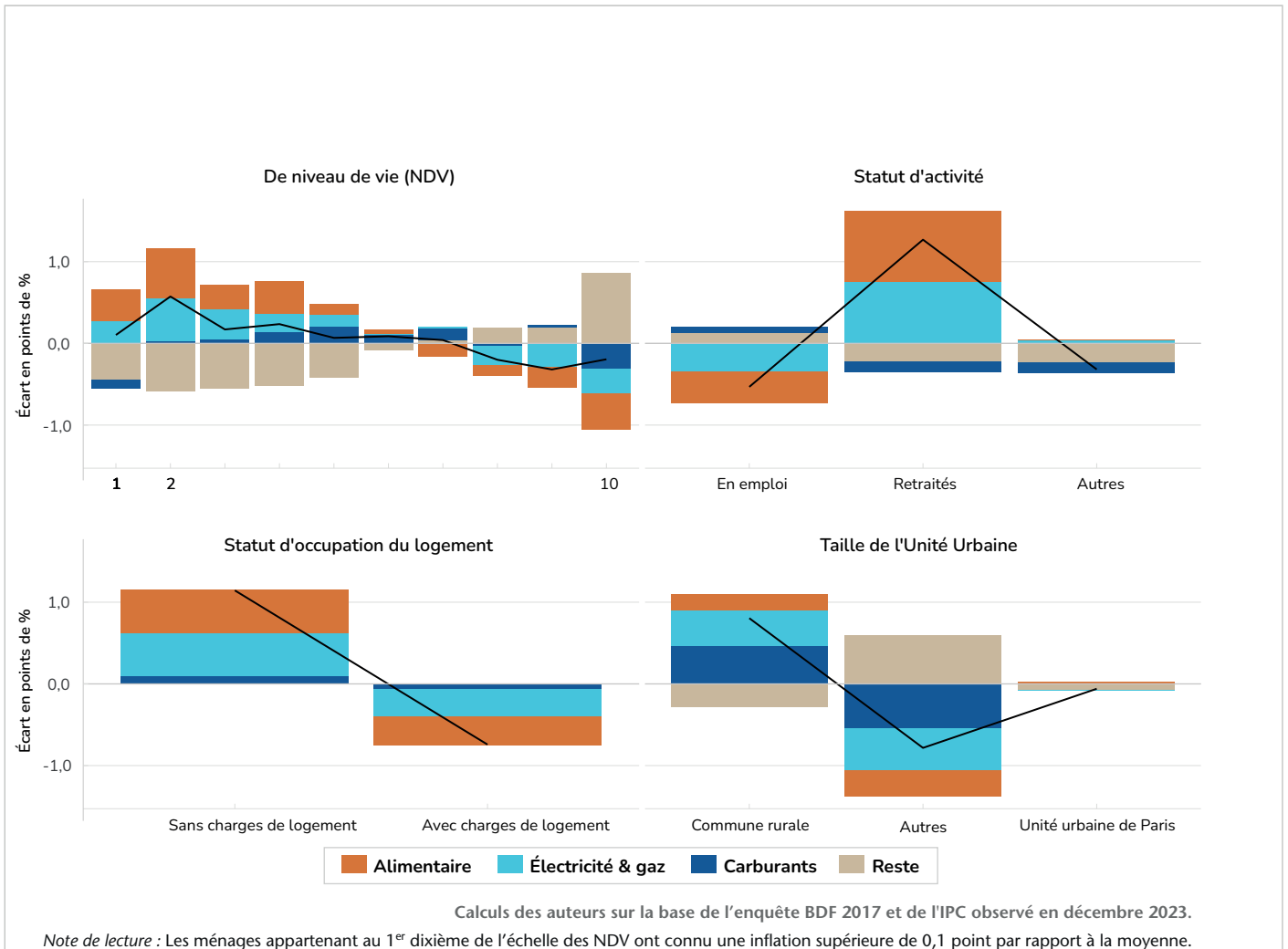
	Inflation moyenne*	Écart de l'inflation du dixième de niveau de vie à l'inflation moyenne									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Total	12,3	0,1	0,6	0,2	0,2	0,1	0,1	0	-0,2	-0,3	-0,2
Total hors loyers	12,9	0,4	0,9	0,4	0,4	0,2	0,1	-0,1	-0,3	-0,5	-0,4

Calculs des auteurs sur la base de l'enquête Budget des familles 2017 et la comptabilité nationale.

* Inflation moyenne entre septembre 2021 et décembre 2023.

[...]

Graphique 8. Hétérogénéité du choc inflationniste



Analyse des évolutions des niveaux de vie par strate entre 2021 et 2023 : une première tentative d'estimation

Malgré l'augmentation historique du niveau des prix, le pouvoir d'achat moyen des ménages par unité de consommation n'a pas baissé entre 2021 et 2023, en raison de la dynamique des revenus. Dès lors, outre les impacts différenciés de l'évolution des prix selon les caractéristiques des ménages, il semble essentiel de produire une analyse sur l'évolution différenciée des revenus au cours de la période. Or, la plupart de ces analyses ne peuvent être réalisées qu'à partir des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux dont le dernier millésime disponible est aujourd'hui celui de l'année 2021. Notre démarche est similaire à Abdouni, Buresi et Delmas (2022). Ceux-ci mobilisent le modèle de micro-simulation Ines pour produire à l'automne 2023 une étude visant à éclairer les dynamiques de niveaux de vie pour l'année 2022, mises au regard de celles des dépenses additionnelles engendrées par le retour de l'inflation. Nous proposons ici une analyse sur l'ensemble de la période

2021-2023. Pour ce faire nous mobilisons à la fois des données microéconomiques (modèle de micro-simulation Ines, enquête ACEMO, ...) et des données macroéconomiques issues de la comptabilité nationale. (...) Une fois détaillées les évolutions (simulées) du revenu disponible des ménages au cours des deux dernières années, nous joignons ces analyses à celles réalisées sur les dynamiques de prix afin d'obtenir une première estimation des évolutions de « pouvoir d'achat » selon les caractéristiques des ménages au cours de la période 2021-2023.

Nous estimons que les 10 % de ménages les plus modestes ont vu leur revenu disponible nominal augmenter de 6,2 %, en moyenne annuelle, au cours des deux dernières années, principalement soutenu par l'augmentation des prestations sociales (2,6 points) et celle des revenus salariaux et d'indépendants (1,5 point) (graphique 9). Dans le reste de la distribution de niveau de vie, les gains en revenu disponible apparaissent croissants avec le niveau de vie, notamment du fait d'une contribution plus forte des revenus du travail. Plusieurs facteurs sont à même d'expliquer ces dynamiques. D'abord, la part des actifs en emploi et donc des revenus issus du travail a tendance à augmenter dans l'échelle des niveaux de vie (effet de composition des dixièmes). Il est également possible que l'amélioration de l'emploi observée au cours de la période ait plus bénéficié à certains dixièmes de niveau de vie (effet masse salariale)¹⁶. Enfin, si les ouvriers et les employés ont en moyenne connu les évolutions de salaire mensuel de base les plus favorables, de fortes hétérogénéités sectorielles ont été observées au cours de la période dans les dynamiques salariales (DARES, 2023). Associées à la montée en charge de la prime de partage de la valeur (dites « prime

Abdouni S., G. Buresi, F. Delmas, 2022, « En 2022, la hausse du niveau de vie ne compense qu'en partie l'augmentation des dépenses liée à l'inflation, sauf pour les 10 % les plus aisés », in France, portrait social, Insee Références, Édition 2023.

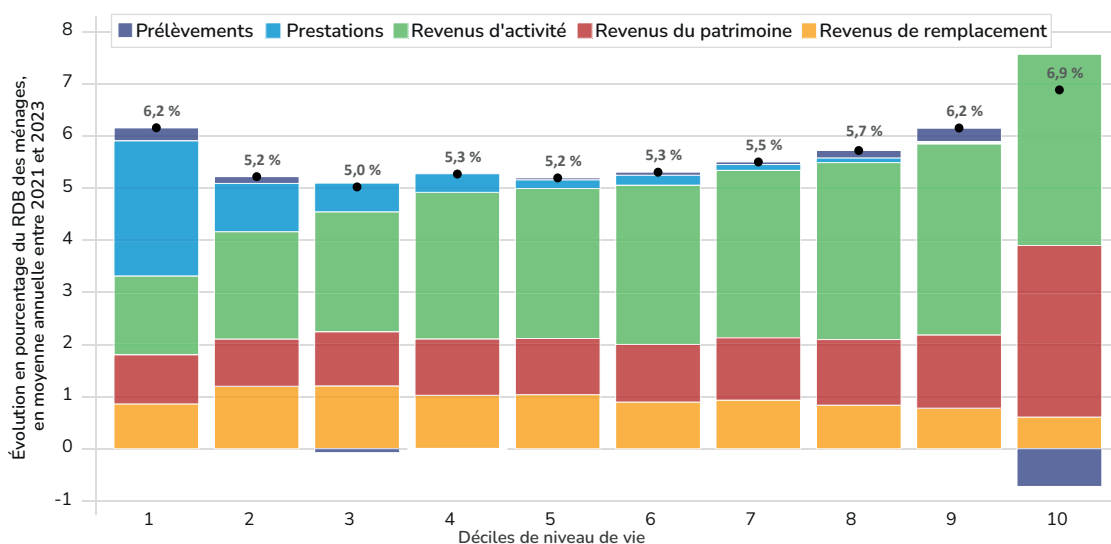
16. Le fort dynamisme observé des embauches d'apprentis est ici inclus dans les dynamiques d'emploi et de masse salariale.

García K., 2023, « Évolution des salaires de base dans le secteur privé : résultats définitifs du 3^e trimestre 2023 », Acemo, Dares Indicateur, n° 68, décembre.

Macron »), ces facteurs sont à même d'expliquer le fait que les ménages les plus aisés aient le plus bénéficié de l'augmentation des revenus salariaux et des indépendants.

Au-delà de ces dynamiques salariales favorables, les ménages les plus aisés, et notamment ceux du dernier dixième de niveau de vie, ont également vu leur revenu disponible largement soutenu par la forte croissance des revenus du patrimoine. Pour les ménages appartenant aux neuf premiers dixièmes de niveau de vie, ces revenus, financiers ou fonciers, ont permis d'accroître le revenu disponible des ménages de l'ordre de 1 à 2 points de pourcentage. Pour les 10 % de ménages les plus aisés, ce soutien a été de 3,3 points. Bien évidemment, ces ménages ayant un taux d'imposition plus élevés, la contribution négative des prélèvements obligatoires (cotisations, CSG, impôt sur le revenu, PFU) est pour eux plus importante. Malgré tout, ce sont les ménages du haut de la distribution qui ont semble-t-il connu les évolutions de revenu disponible les plus importantes au cours des deux dernières années (0,7 points de plus que le 1^{er} dixième de niveau de vie).

Graphique 9. Évolution estimée du revenu disponible des ménages par dixième entre 2021 et 2023, en moyenne annuelle



Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2020 (actualisée 2022) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2022. CASD. Calculs des auteurs.

Note de lecture : entre 2021 et 2023, en moyenne annuelle, nous estimons que le revenu disponible nominal des ménages appartenant aux 10 % de ménages les plus modestes (D01) s'est accru de 6,2 %. Les prestations sociales ont contribué à hauteur de 2,6 points de pourcentage à cette évolution.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Encadré 5. La mobilisation du modèle de micro-simulation Ines pour simuler le revenu disponible des ménages en 2021, 2022 et 2023.

Le modèle de micro-simulation Ines, développé conjointement par l'Insee, la Drees et la CNAF, simule les prélèvements sociaux et fiscaux et les prestations sociales (Fredon, Sicsic, 2020). Dans sa dernière version disponible il s'appuie sur les données de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2020. L'échantillon d'environ 40 000 ménages représentatifs de la population vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire est « vieilli » afin de refléter la structure et les revenus de la population de 2022. Pour simuler l'évolution du revenu disponible des ménages entre 2021 et 2023, nous construisons dans un premier temps, à partir de la version d'Ines de 2022, un « contrefactuel » se voulant le plus représentatif de la situation des ménages de France métropolitaine en 2021. Une méthode comparable a été mise en place et

Fredon S., M Sicsic., 2020, « Ines, le modèle qui simule l'impact des politiques sociales et fiscales », *Courrier des statistiques*, Insee, n° 4, juin.



détaillée par l'Insee pour évaluer l'évolution du revenu des ménages entre 2021 et 2022 par catégories de ménage (Abdouni, Buresi, Delmas, 2022)¹⁷. Pour cela nous « rajeunissons » les données du modèle de micro-simulation (revenus primaires, législations sociaux fiscales, structures démographiques et socio-économiques). Nous obtenons à l'issue de cette étape une structure des ménages (âge, situation vis-à-vis de l'emploi, ...) et de leur revenu proche de ce qu'elle devait être en 2021¹⁸.

La seconde étape consiste à réaliser une opération similaire pour « vieillir » notre échantillon de ménages jusqu'en 2023. La tâche est ici plus ardue puisqu'à ce jour nous ne possédons qu'une information partielle sur l'évolution des revenus pour l'ensemble de l'année 2023. Par exemple, dans Ines, l'évolution des revenus salariaux (hors heures supplémentaires et prime Pepa/PPV) est simulée à partir de celle du salaire mensuel de base (SMB) obtenues grâce à l'enquête Acti-vité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo). Ces évolutions, détaillées par secteur d'activité en 88 postes et pour quatre grandes catégories de salariés (ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres), sont fournies trimestriellement par la DARES. À la date de cette publication, les dernières données disponibles fournissent les évolutions jusqu'au troisième trimestre de 2023. Il en est de même pour la structure du marché du travail puisque nous ne disposons pas encore des données fines de l'enquête Emploi pour 2023.

Afin d'obtenir des évolutions de revenus (salariaux, non salariaux, financiers, ...) et de structure démographique pour l'ensemble de l'année 2023 nous mobilisons les données micro-économiques à disposition et les enrichissons, lorsque cela est nécessaire, des évolutions macroéconomiques observées à la fin de l'année 2023. Dès lors, nos simulations pour 2023 reposent sur un jeu d'hypothèses dont il conviendra de tester la robustesse lors de la publication du modèle Ines pour 2023 à l'automne 2024.

17.

Notre méthode de « rajeunissement/vieillessement » diffère quelques peu de celle mobilisée par l'Insee, notamment du fait que l'Insee n'intègre pas les évolutions démographiques et de statuts d'activité des ménages.

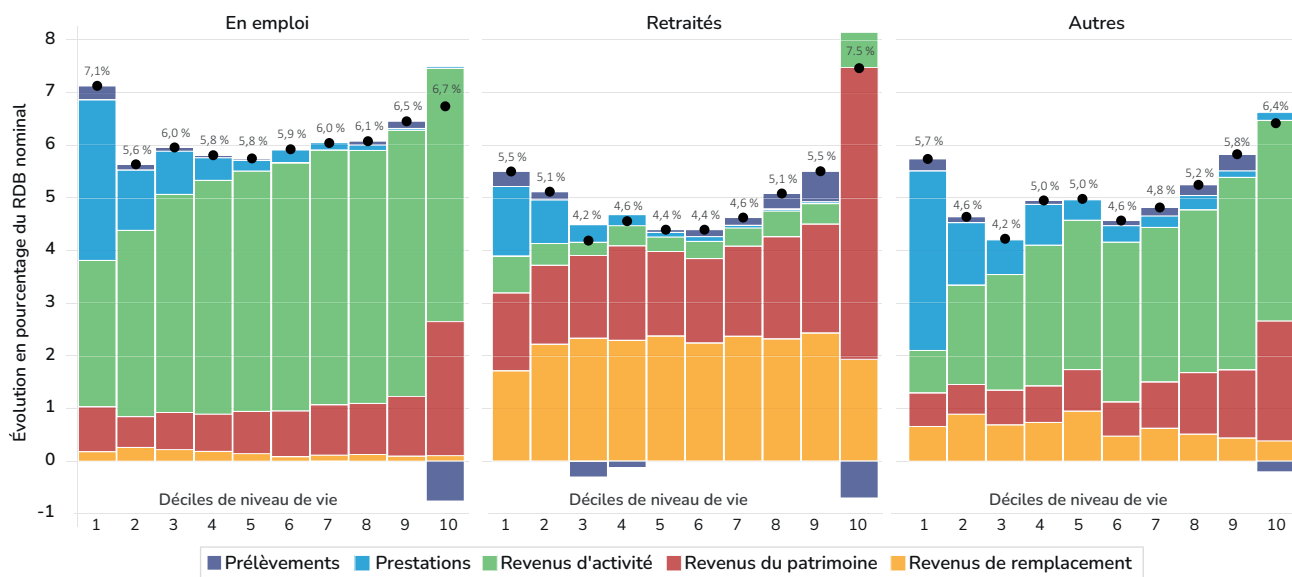
18.

Afin d'évaluer la robustesse de cette méthode, il conviendrait de comparer nos résultats à ceux issus de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2021. Celle-ci ayant été mise à disposition des chercheurs à la fin du mois de janvier 2024, cette validation sera réalisée dans un second temps.

Des évolutions de revenus très différentes selon le statut vis-à-vis de l'emploi

Selon nos estimations, il existe des dynamiques très hétérogènes des revenus selon le statut vis-à-vis de l'emploi. Compte tenu de la place prépondérante jouée par les évolutions de salaires dans le soutien au revenu disponible des ménages, ces résultats sont peu surprenants. Selon nos estimations, les actifs occupés sont ceux ayant connu la plus forte augmentation de leur revenu disponible nominal sur la période 2021-2023. Les actifs en emploi du bas de la distribution ont bénéficié à la fois des revalorisations salariales et des aides d'urgence mises en place pour lutter contre les effets de l'inflation, et les actifs occupés du haut de la distribution ont bénéficié des augmentations de revenus du travail mais aussi de la dynamique des revenus du patrimoine (graphique 10). Les retraités, bien que soutenus par les revalorisations successives des pensions de retraites mais avec un décalage par rapport à la hausse des prix, et bien que plus sujets à la détention d'actifs immobiliers ou financiers, ont quant à eux connu des hausses bien plus modérées de leur niveau de vie. Seuls les ménages retraités appartenant au 10 % de ménages les plus aisés ont connu une hausse de leur revenu disponible plus élevée que les actifs occupés sous l'effet du dynamisme des revenus issus de leur patrimoine.

Graphique 10. Évolution estimée du revenu disponible des ménages par dixième entre 2021 et 2023, en moyenne annuelle, selon le statut vis-à-vis de l'emploi



Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2020 (actualisée 2022) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2022. CASD. Calculs des auteurs.

Note de lecture : entre 2021 et 2023, nous estimons que le revenu disponible nominal des ménages dont la personne de référence est retraitée et appartenant aux 10 % de ménages les plus riches (D10) s'est accru de 7,5 %. Les revenus du patrimoine (financiers et immobiliers) ont contribué à hauteur de 5,5 points de pourcentage à cette évolution.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

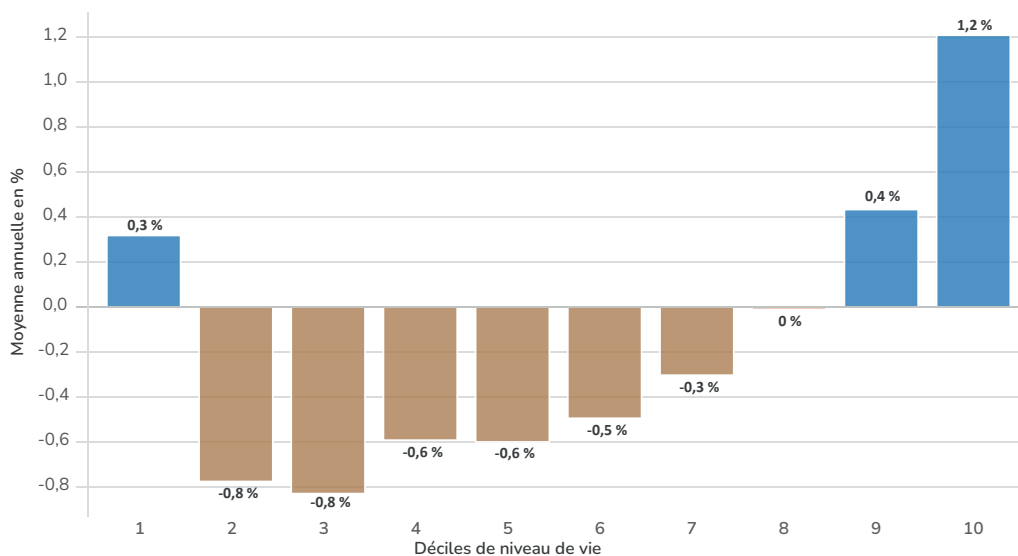
Pouvoir d'achat : des divergences importantes selon les caractéristiques des ménages

À partir des dynamiques de prix et de revenus estimées selon les caractéristiques des ménages, nous pouvons fournir des résultats quant à l'évolution du pouvoir d'achat par strate¹⁹. Du fait d'une exposition aux hausses de prix relativement homogène entre les dixièmes de niveaux de vie (voir *supra*), ce sont les différences dans les dynamiques de revenu qui déterminent plus spécifiquement l'évolution du pouvoir d'achat par dixième. En moyenne, les ménages appartenant aux 10 % les plus modestes ont, sur la période, connu un accroissement de leur revenu légèrement supérieur en pourcentage à l'augmentation du prix de leur panier de bien (+ 0,3 %) (graphique 11). Les ménages appartenant aux déciles 2 à 7 (60% des ménages) ont quant à eux connu, en moyenne, des baisses de pouvoir d'achat, l'accroissement de leur revenu disponible ne permettant pas de compenser la hausse du prix de leurs paniers de biens. Enfin, nous estimons que du fait de revenus dynamiques, les ménages appartenant aux 20 % les plus aisés ont enregistré sur la période des gains moyens de pouvoir d'achat allant de 0,4 % pour le 9^e dixième de niveau de vie à 1,2 % pour les 10 % de ménages les plus aisés.

19.

Dans cette section les évolutions des prix sont analysées pour la période allant de septembre 2023 à décembre 2023. Lorsqu'on traitera les évolutions des revenus et du pouvoir d'achat, les évolutions seront analysées en moyenne annuelle. À ce moment-là, les évolutions des prix à la consommation seront bien évidemment aussi en moyenne annuelle.

Graphique 11. Évolution estimée du pouvoir d'achat par dixième entre 2021 et 2023



Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2020 (actualisée 2022) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2022. CASD. Calculs des auteurs.

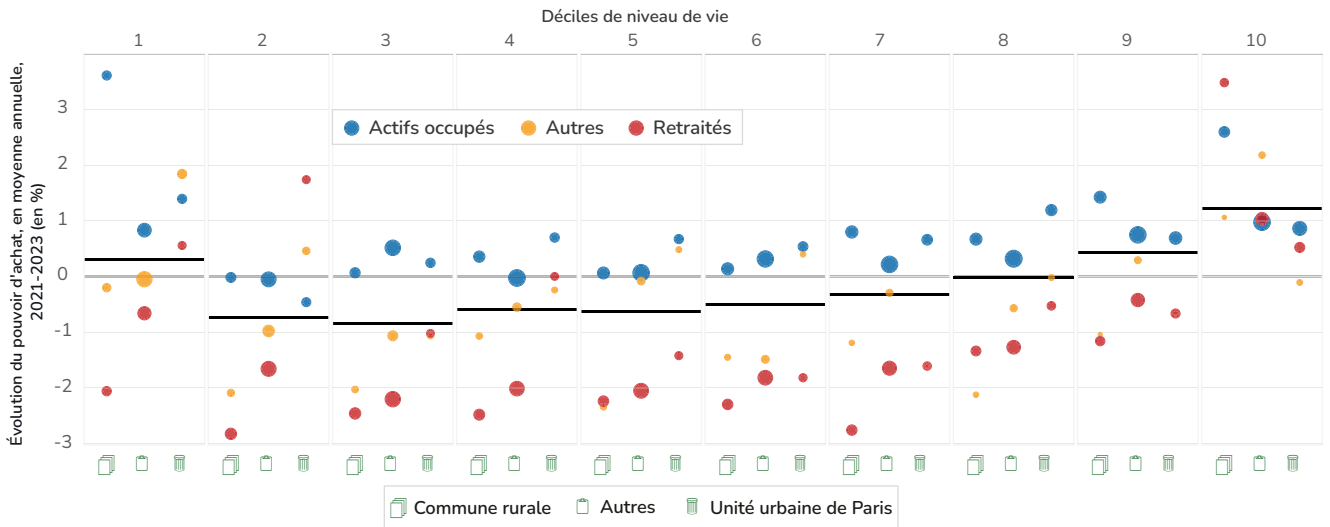
Note de lecture : entre 2021 et 2023, à panier de biens de consommation de 2021 inchangé, nous estimons que le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages appartenant aux 10 % de ménages les plus aisés (D10) s'est accru de 1,2 % en moyenne chaque année.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Ces résultats par dixième de niveau de vie ne mettent en lumière qu'une partie des hétérogénéités estimées d'évolution du pouvoir d'achat des ménages. Notre analyse par strate (encadré 5) permet une représentation plus fine de nos résultats. Le graphique 12 présente ainsi l'évolution estimée du pouvoir d'achat par dixième de niveau de vie, par statut vis-à-vis de l'emploi et par taille de l'unité urbaine de résidence. De nombreux enseignements peuvent être tirés de ces résultats :

- Les ménages dont la personne de référence est en emploi ont connu des évolutions de pouvoir d'achat plus favorables que les ménages ayant des caractéristiques similaires (dixième de niveau de vie et tranche d'unité urbaine) mais qui ne sont pas en emploi (inactifs, chômeurs, retraités, ...).
- Au sein des dixièmes de niveau de vie, de fortes hétérogénéités de pouvoir d'achat existent à la fois entre unités urbaines mais surtout entre les statuts vis-à-vis de l'emploi.
- Le dynamisme de l'emploi et des salaires a permis de largement soutenir le pouvoir d'achat des ménages en zone rurale et ce malgré la forte hausse des prix de l'énergie intervenue en 2022.
- Pour les ménages retraités vivant en zone rurale, les pertes de pouvoir d'achat sont souvent supérieures à celles des petites unités urbaines.
- Du fait du mode d'indexation des pensions de retraite revalorisées avec retard sur l'inflation (au 1^{er} janvier), les seuls retraités enregistrant des gains de pouvoir d'achat sont ceux appartenant aux 10 % de ménages les plus aisés, mieux lotis en patrimoine. L'intégration de la revalorisation des pensions de retraites de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024 modifierait sensiblement les résultats puisque celle-ci devrait contribuer à accroître de 2 à 3 points le pouvoir des ménages retraités.

Graphique 12. Évolution estimée du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages selon leurs caractéristiques entre 2021 et 2023



Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2020 (actualisée 2022) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2022. CASD. Calculs des auteurs.

Note de lecture : entre 2021 et 2023, à panier de biens de consommation de 2021 inchangé, nous estimons que le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages appartenant aux 10 % de ménages les plus aisés (D10), résidant dans l'unité urbaine de Paris et occupant un emploi s'est accru de 0,9 % par an soit une évolution inférieure à celle estimée pour l'ensemble des ménages du même décile représentée ici par le trait noir (1,2 %).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

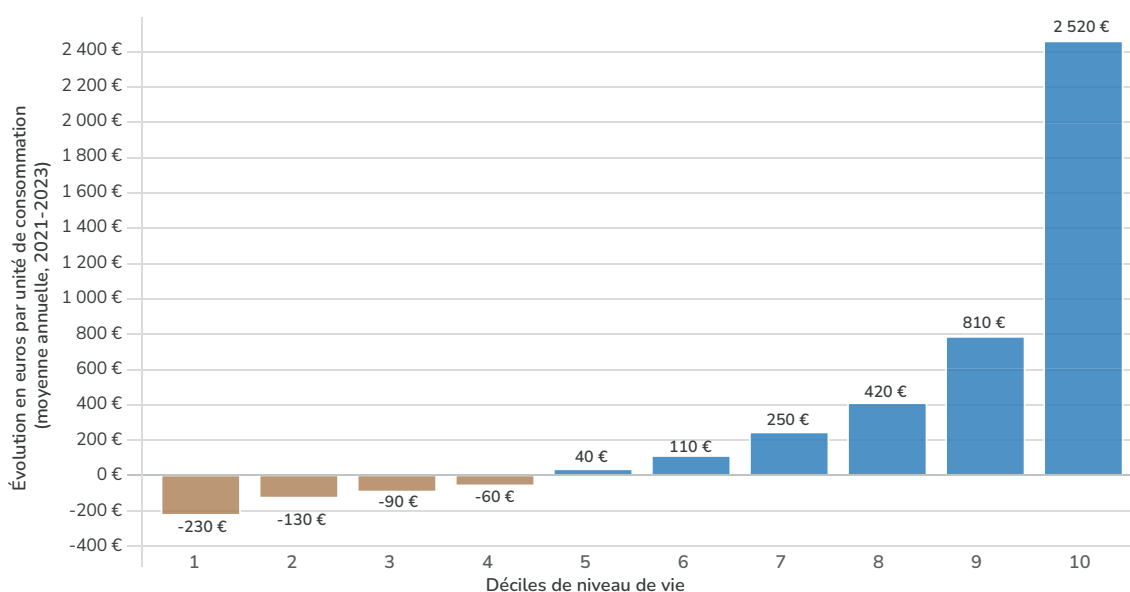
Au-delà de l'approche en « pouvoir d'achat », une autre approche vise à estimer l'écart, en euros, entre l'évolution du revenu disponible des ménages et le renchérissement du panier de consommation par dixième de niveau de vie entre 2021 et 2023. Cette méthode permet d'estimer le « surplus » de dépenses en consommation (sous l'hypothèse d'une stabilité du panier de bien consommé) des ménages qui nécessiterait de garder le même panier de consommation qu'en 2021. Le graphique 13 présente les résultats par dixième de niveau de vie.

Alors que nous estimons que le revenu disponible des 10 % de ménages les plus modestes a augmenté plus rapidement entre 2021 et 2023 que le prix de leur panier de biens (voir *supra*), il apparaît que ces ménages ont tout de même subi une baisse de leur « reste pour vivre en euros » de l'ordre 230 euros par unité de consommation. Autrement dit, le prix de leur panier de biens de consommation s'est accru en euros plus vite que leur revenu disponible. L'apparente contradiction entre ces résultats et ceux mis en évidence précédemment n'en est en fait pas une. Les ménages du premier dixième de niveau de vie affichant en moyenne un taux d'épargne négatif, le gain de pouvoir d'achat estimé a en réalité pour conséquence non pas un gain de revenu disponible en euros mais une moindre dégradation de leur situation financière.

Pour les autres catégories de ménages, les résultats en euros par unité de consommation sont plus simples à appréhender. Les ménages de la première moitié de la distribution ont, en moyenne et en euros par unité de consommation, vu leur revenu disponible s'accroître moins vite que leurs dépenses. Ils enregistrent donc des pertes nettes de pouvoir d'achat.

Pour les ménages aux niveaux de vie supérieurs et aux taux d'épargne plus élevés, malgré des dynamiques de prix supérieures à celles des revenus disponibles, nous estimons des gains nets de pouvoir d'achat. Ainsi, les ménages du 5^e dixième jusqu'au 8^e dixième, peuvent toujours avoir accès au panier de biens de 2021 sans ponctionner leur stock d'épargne, mais doivent réduire le flux de nouvelle épargne. Les gains sont même très importants pour les ménages appartenant aux 10 % les plus aisés qui consacrent une plus petite partie de leur revenu à la consommation. Il est à noter qu'au cours de cette période, il est possible que la valeur de leur patrimoine se soit érodée (...). Afin d'avoir une vision globale des dynamiques de revenu et de patrimoine, il conviendrait d'appréhender aussi ces dynamiques patrimoniales au niveau microéconomique.

Graphique 13. Écart estimé entre l'évolution du revenu disponible des ménages et le renchérissement du panier de consommation par dixième de niveau de vie entre 2021 et 2023



Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2020 (actualisée 2022) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2022. CASD. Calculs des auteurs.

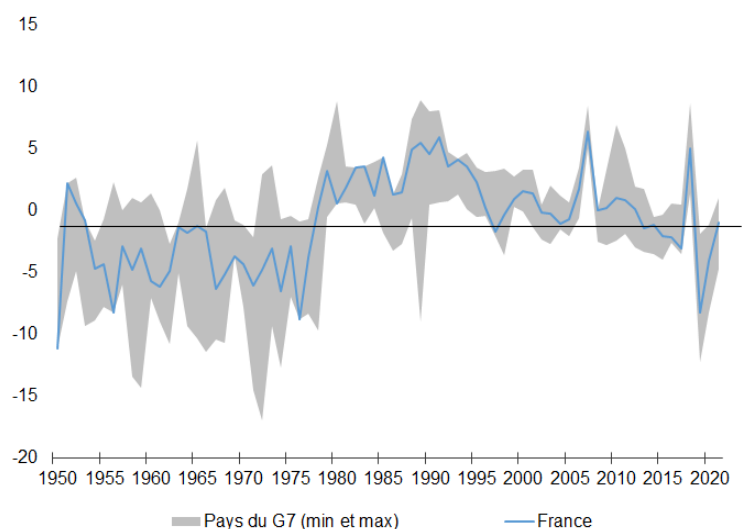
Note de lecture : entre 2021 et 2023, à panier de biens de consommation de 2021 inchangé, nous estimons que le prix du panier de biens consommés par le premier dixième s'est accru plus rapidement que leur revenu (230 euros par unité consommation).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Ombeline Jullien de Pommerol, Pierre Madec, Mathieu Plane, Raul Sampognaro, 2024, « De la crise Covid au choc inflationniste : une analyse macro/micro du pouvoir d'achat en France », OFCE Policy brief 124, 15 février.

- La soutenabilité de la dette publique dépend de sa trajectoire à long terme. Celle-ci dépend à son tour des politiques budgétaires (c'est-à-dire de l'accumulation des soldes primaires annuels), et de l'écart entre le taux d'intérêt (r) et le taux de croissance de l'activité (g).
- À solde primaire nul, le ratio de dette en pourcentage du PIB augmente si le taux d'intérêt est supérieur au taux de croissance ($r-g > 0$) et diminue dans le cas contraire. En cas de déficit primaire, l'effet est plus ambigu : un écart $r-g$ positif accélère la hausse du ratio de dette, tandis qu'un écart négatif permet de contenir cette hausse, voire dans certains cas de faire baisser le ratio de dette.
- Pour la France comme dans les grands pays avancés, l'écart entre taux d'intérêt et taux de croissance a été très volatil et positif pendant de longues périodes (cf. Graphique). Depuis la fin des années 1990, l'écart entre taux d'intérêt et taux de croissance a baissé pour des raisons structurelles, notamment l'excès d'épargne mondiale qui abaisse les taux d'intérêt sans risque, jusqu'à devenir négatif durant la dernière décennie.
- Mesuré avec les taux d'emprunt nominaux, l'écart pourrait redevenir positif dans certaines économies avancées dès 2023-2024, compte tenu des aléas baissiers affectant la croissance et de la forte remontée des taux. Mesuré avec le taux apparent, c'est-à-dire le coût moyen de la dette, l'écart devrait rester négatif à moyen terme.
- L'impossibilité de prévoir les valeurs futures de l'écart entre taux d'intérêt et taux de croissance invite à la prudence dans l'utilisation de l'écart observé comme indicateur pour la politique budgétaire. De plus, un écart négatif entre taux d'intérêt et de croissance ne suffit pas en général à maîtriser la dette publique en présence d'un déficit primaire.
- Enfin, historiquement le lien n'est pas univoque, car l'écart entre taux d'intérêt et taux de croissance est lui-même influencé par le ratio de dette : plus le ratio augmente, plus $r-g$ augmente aussi.

Écart entre taux d'intérêt à 10 ans nominaux et croissance nominale sur longue période (en points de pourcentage)



Source : Calculs DG-Trésor. Base Jorda-Schularick-Taylor Macrohstory, OCDE, FMI. Dernier point : 2021, prévisions 2022-2023.

Note de lecture : En 1970, l'écart $r-g$ parmi les pays du G7 était compris entre -10,7 pts et +1,9 pts, et il valait -5,1 pts en France.

[...]

Encadré 1 : Formule d'accumulation de la dette publique

Le ratio de dette en % du PIB suit la dynamique suivante :

$$dette_t = dette_{t-1} \times \frac{(1+r_t)}{(1+g_t)} - spp_t$$

où $dette_t$ = dette publique en % du PIB à la fin de l'année t ;

r_t = taux d'intérêt apparent sur la dette (charge d'intérêt sur la dette divisée par l'encours de dette en fin d'année $t-1$) ;

g_t = croissance nominale du PIB l'année t par rapport à $t-1$;

spp_t = solde public primaire en % du PIB l'année t .

Au premier ordre, cette relation peut être approximée par :

$$dette_t - dette_{t-1} \approx dette_{t-1} \times (r_t - g_t) - spp_t$$

Ici, $dette_{t-1} \times (r_t - g_t)$ représente l'effet « boule de neige », c'est-à-dire l'effet du ratio de dette de l'année précédente sur le ratio de l'année en cours à travers le paiement des intérêts et le taux de croissance. Cet effet peut être positif, quand $r > g$, ou négatif dans le cas contraire.

La formule ci-dessus permet de calculer le solde primaire stabilisant le taux d'endettement, $sppstab_t$:

$$sppstab_t = dette_{t-1} \times (r_t - g_t)$$

Le solde primaire stabilisant le taux d'endettement est positif si $r > g$, négatif si $r < g$ et nul si $r = g$. Il dépend aussi du niveau initial de dette. Plus le niveau initial de dette est élevé, plus le solde public primaire qui stabilise la dette sera élevé en valeur absolue (fort excédent si $r > g$, fort déficit si $r < g$). Si le déficit primaire en t est plus creusé que ce déficit primaire stabilisant, i.e. ($spp_t < sppstab_t$), alors la dette augmente même si $r < g$.

**Tableau 1 : Écarts entre taux d'intérêt et taux de croissance
(taux nominaux à 10 ans – croissance nominale, 1950-2022)**

(En points de pourcentage)

	France	Allemagne	Italie	Canada	Royaume-Uni	États-Unis	Japon
Moyenne	-1,2	-0,5	-1,1	-1,1	-1,0	-1,0	-2,6
Écart-type	+4,2	+3,5	+5,1	+4,7	+3,2	+3,3	+5,0

Sources : Base Jordà-Schularick-Taylor Macrohistory, base WEO (avril 2023, dernier point 2021), FMI, base Economic Outlook No. 113 (juin 2023, dernier point 2021), OCDE. Calculs DG Trésor.

Tableau 2 : Proportion des années où $r < g$

(En % des années de la période)

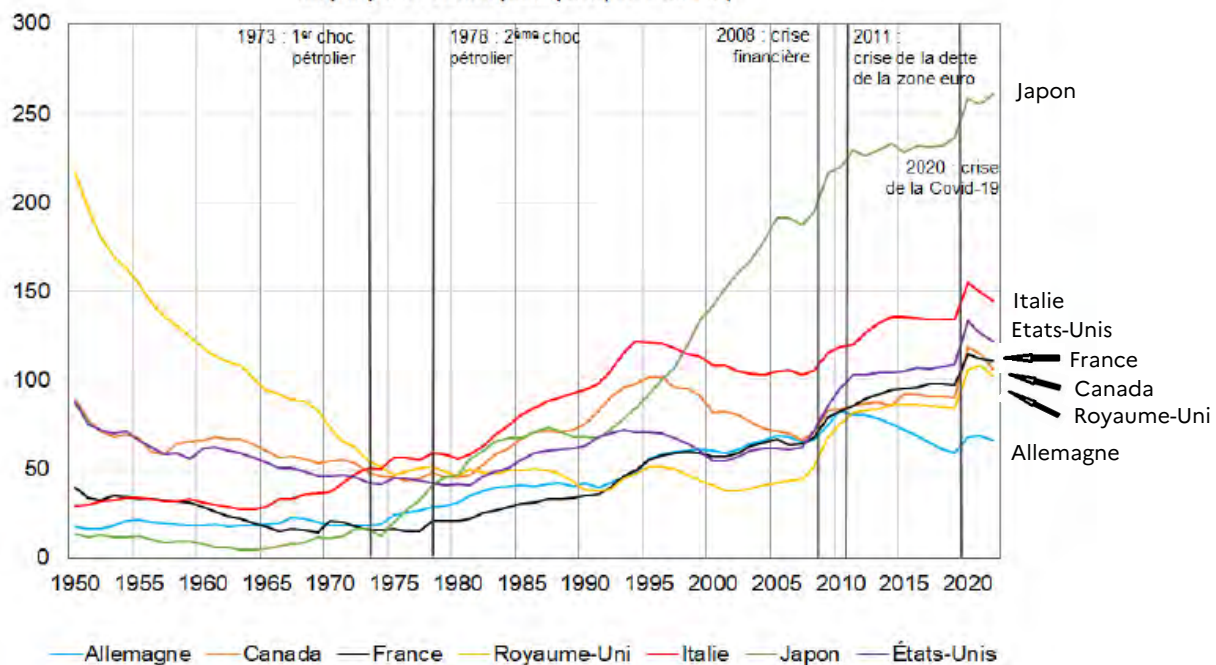
	France	Allemagne	Italie	Canada	Royaume-Uni	États-Unis	Japon
1950-2022	56	57	55	59	62	60	63
1950-1979	93	83	100	83	73	83	97
1980-1999	5	10	20	5	25	10	30
2000-2022	52	65	26	74	78	74	48

Sources : Base Jordà-Schularick-Taylor Macrohistory, base WEO (avril 2023, dernier point 2021), FMI, base Economic Outlook No. 113 (juin 2023, dernier point 2021), OCDE. Calculs DG Trésor.

Note de lecture : Entre 1950 et 1979, l'écart $r-g$ en France a été négatif 93 % du temps.

[...]

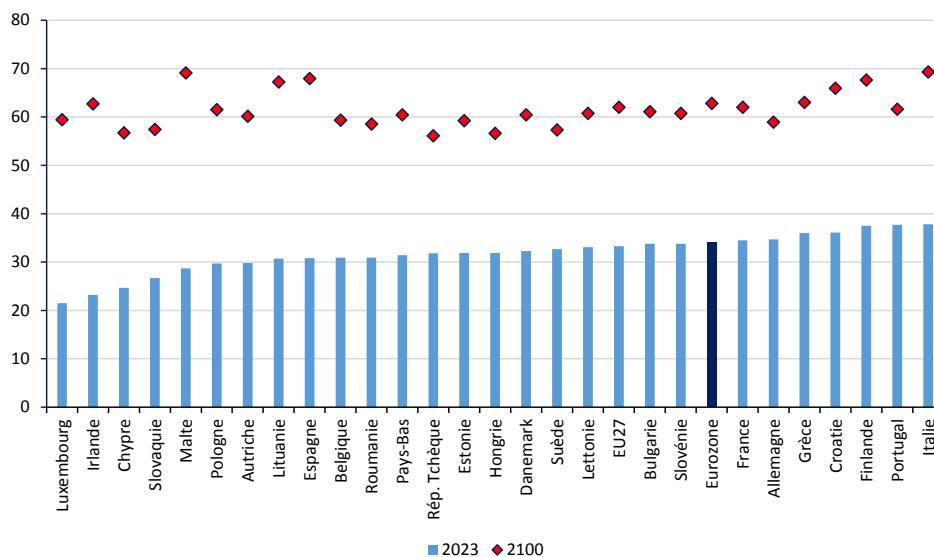
Graphique 3 : Dettes publiques (en % du PIB)



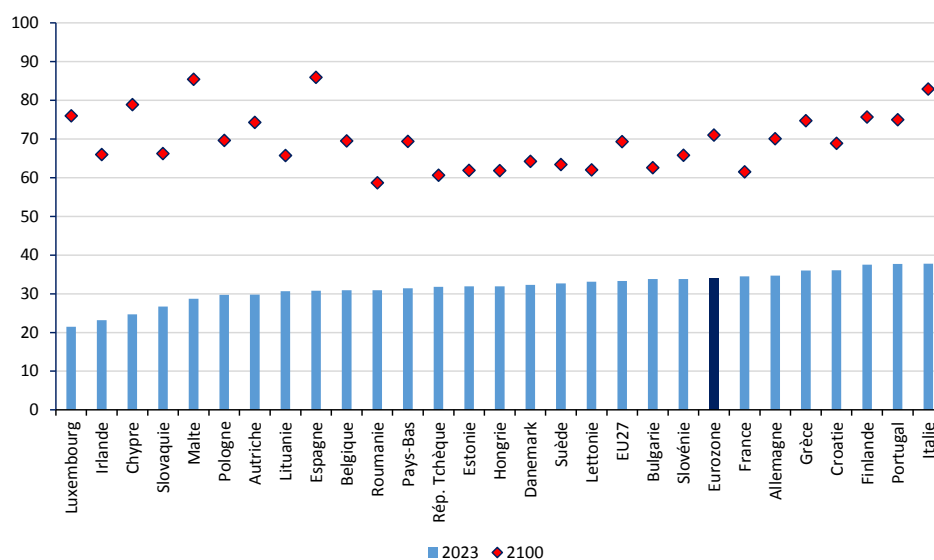
Sources : Base Jordà-Schularick-Taylor Macrohistory, base Historical Public Finance, base WEO (avril 2023, dernier point 2021), FMI. Calculs DG Trésor. Dettes publiques brutes.

Taux de dépendance (en pourcentage)

(a) Avec flux migratoires



(b) Sans flux migratoires



Source : OCDE. Note : (...), le taux de dépendance – à savoir le ratio de la population âgée de 65 ans et plus sur la population active de 15 à 64 ans – serait entre 60 et 70% en 2100 (avec les flux migratoires actuels maintenus constants), voire jusqu'à 80% dans le cas de l'Italie (sans flux migratoires).